

Registre législatif

Présentation

Le registre législatif est un module d'application qui permet aux utilisateurs de Verifield de gérer leur programme de conformité au sein de l'organisation. Le registre législatif regroupe toutes les réglementations qui s'appliquent à votre lieu spécifique ou à votre organisation dans son ensemble.

Wolters Kluwer est le propriétaire du contenu juridique, auquel vous pouvez accéder par le biais du module Registre législatif. Le contenu proposé est adapté à des secteurs ou à des entreprises spécifiques. Wolters Kluwer s'engage à vous procurer en temps opportun les informations les plus récentes concernant l'ensemble des lois et des réglementations qui s'appliquent à votre organisation.

En tant qu'utilisateur Verifield, vous devez accéder régulièrement au registre légal, consulter les réglementations existantes ou les nouvelles réglementations et établir des associations entre ces réglementations et les sites auxquels elles s'appliquent. Par exemple, si votre entreprise est présente dans différents lieux, il se peut que des législations différentes s'appliquent à chacun de ces lieux. En bref, vous consultez une réglementation, vous définissez en quoi elle s'applique à votre organisation et vous associez cette réglementation à un ou plusieurs lieux donnés. Une fois qu'une association est créée, vous devez retourner à intervalles réguliers dans le Registre législatif pour procéder au suivi de votre conformité et définir si vous êtes encore en conformité ou non. Si votre organisation était en conformité l'année dernière, procédez à un examen de votre organisation et documentez le fait que vous êtes toujours en conformité. Si vous n'êtes pas en conformité, prenez les mesures nécessaires afin de limiter les risques. Une fois ces actions effectuées, vous pouvez retourner au registre législatif et documenter le fait que suite aux actions effectuées, vous êtes passé du statut « non conforme » au statut « conforme ».

Accès au registre législatif

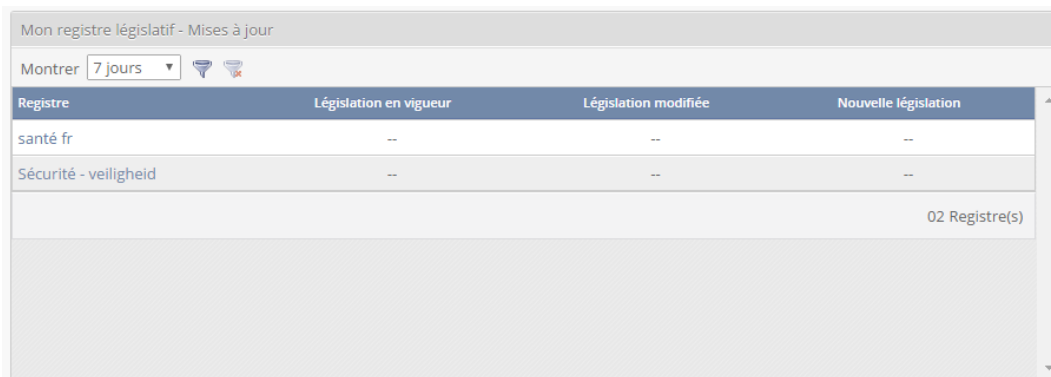
Vous pouvez accéder au registre législatif de deux manières différentes. Les tableaux du tableau de bord « Mon registre législatif - Mises à jour » et « Mon registre législatif - Conformité » constituent le premier canal pour un utilisateur autorisé à consulter le registre législatif. L'autre canal consiste à utiliser la bibliothèque « Registre législatif » dans le menu **Bibliothèque**.

Tableau « Mon registre législatif - Mises à jour »

Ce tableau affiche la liste des registres que vous êtes autorisé à consulter et vous donne un aperçu rapide de tous les éléments mis à jour dans ces registres au cours de la période spécifiée.

Remarque Un registre est un ensemble de réglementations visant un objectif commun : la sécurité.

Chaque fois qu'une nouvelle réglementation applicable entre en vigueur ou est modifiée, Wolters Kluwer met à jour le registre adéquat et publie les nouvelles réglementations ou les réglementations modifiées sur votre site. Le cas échéant, le résumé des informations mises à jour s'affiche dans le tableau. Vous pouvez notamment consulter le nombre de législations ajoutées à chaque registre et le nombre de législations qui ont été mises à jour au sein du registre concerné parmi les législations qui vous ont déjà été envoyées (il peut s'agir de nouveaux contenus ou de modifications auxquelles vous devez prêter attention).




| Registre | Législation en vigueur | Législation modifiée | Nouvelle législation |
|-----------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| santé fr | -- | -- | -- |
| Sécurité - veiligheid | -- | -- | -- |
| | | | 02 Registre(s) |

Illustration : tableau « Mon registre législatif - Mises à jour »

Pour modifier la période du résumé, sélectionnez la période requise dans la liste **Montrer**. Le résumé affiché dans la grille en dessous de la liste est mis à jour en fonction de la période sélectionnée. La grille vous fournit les informations suivantes sur chacun des registres que vous êtes autorisé à afficher :

| | |
|------------------------|---|
| Registre | Nom du registre législatif. Cliquez sur le lien pour afficher la liste de toutes les législations du registre sélectionnées pour le suivi de conformité. |
| Législation en vigueur | Le nombre de législations au sein du registre dont la date d'« entrée en vigueur » correspond à la période sélectionnée. Cliquez sur le lien pour afficher ces législations. |
| Législations modifiées | Le nombre de législations du registre qui ont été mises à jour par Wolters Kluwer au cours de la période sélectionnée. Cliquez sur le lien pour afficher ces législations. |
| Nouvelles législations | Le nombre de législations ajoutées au registre législatif au cours de la période sélectionnée et que vous n'avez pas encore passé en revue. Cliquez sur le lien pour afficher ces législations. |

Vous pouvez également utiliser un filtre spécial pour afficher uniquement les registres législatifs associés à des lieux spécifiques. Pour ce faire, procédez comme suit :

1. Cliquez sur le bouton **Filtre** .
2. Dans la fenêtre « Législations », sélectionnez les lieux requis, puis cliquez sur **Utiliser le filtre**.


Pour enlever le filtre, cliquez sur le bouton .

Tableau « Mon registre législatif - Conformité »

Le graphique sous forme de barre affiché dans ce tableau indique la conformité globale agrégée pour l'ensemble des lieux associés aux registres correspondants.

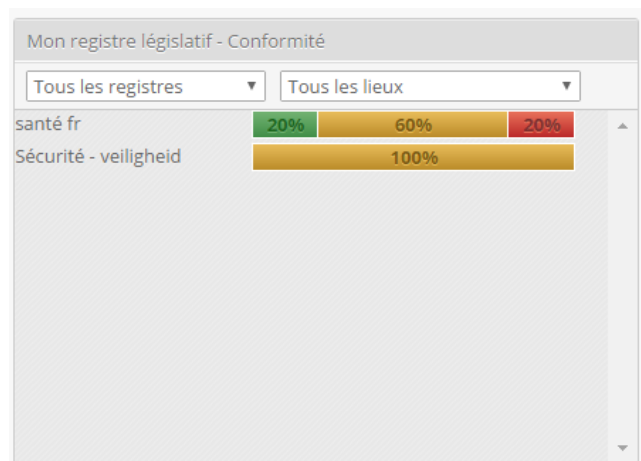


Illustration : tableau « Mon registre législatif - Conformité »

Les codes couleur suivants s'appliquent :



| | |
|--------|--|
| Vert | Indique le pourcentage de législations du registre avec lesquelles vous êtes en conformité. |
| Rouge | Indique le pourcentage de législations du registre avec lesquelles vous n'êtes pas en conformité. |
| Orange | Indique le pourcentage de législation du registre pour lesquelles vous devez actuellement déterminer votre conformité. Il s'agit des nouvelles législations et des législations qui ont été modifiées depuis leur dernière consultation. |

À l'exception de la conformité globale agrégée pour tous les lieux auxquels vous êtes associé, vous pouvez afficher la conformité globale pour tous ces lieux de façon distincte. Pour ce faire, sélectionnez le lieu concerné dans la liste **Tous les lieux**. Utilisez la liste **Tous les registres** pour afficher le graphique d'un registre spécifique.

Bibliothèque « Registre législatif »

La bibliothèque « Registre législatif » constitue un autre moyen d'accéder aux registres législatifs. Pour ouvrir la bibliothèque, dans le menu principal, cliquez sur **Bibliothèque**, puis cliquez sur **Registre législatif**.

Registre législatif

Montrer  

| Registre ▲ | | Législation en vigueur | Législation modifiée | Nouvelle législation |
|-----------------------|-------------------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| santé fr | [16 législation(s) sélectionnée(s)] | 16 | 16 | 161 |
| Sécurité - veiligheid | [24 législation(s) sélectionnée(s)] | 24 | 24 | 969 |

02 Registre(s)


Illustration : bibliothèque « Registre législatif »

L'écran « Registre législatif » affiche des informations identiques à celles fournies par le tableau « Mon registre législatif - Mises à jour ».



Utilisation des législations

Affichage des législations

Une fois que vous sélectionnez un registre spécifique dans le tableau du tableau de bord ou dans la bibliothèque des législations, un écran s'affiche pour vous permettre de consulter les législations de ce registre.

 **santé fr**

Suivi de conformité


Montrer:   20% 60% 20%

| Législation | Priorité | Conformité | Promulgué le | Publié le | Entrée en vigueur | Dernière mise à jour | Mots-clés | Brèves |
|--|----------|------------------|--------------|------------|-------------------|----------------------|-----------|--------|
| Accord relatif à la reconnaissance mutuelle des principes de bonnes pratiques de laboratoire (BLP) de l'OCDE et des programmes de vérification du respect de ces principes entre la Communauté européenne... | | ● Conforme | 19/07/1999 | 9/10/1999 | -- | 11/05/2011 | Santé | -- |
| Arrêté 2002/838 du 12 février 2004 du Collège de la Commission communautaire française relatif à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail pour le personnel des ser... | | ● A contrôler | 12/02/2004 | 29/03/2004 | 8/04/2004 | 2/12/2006 | Santé | 01 |
| Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 13 juillet 1984 réglant l'agrément des services médicaux du travail | | ● Non applicable | 5/01/1995 | 17/02/1995 | -- | 8/07/2014 | Santé | -- |
| Arrêté du Gouvernement flamand relatif aux Centres de génétique humaine | | ● Conforme | 3/05/1995 | 3/08/1995 | -- | 6/03/2015 | Santé | -- |
| Arrêté ministériel du 1 septembre 1982 d'exécution de l'article 123, alinéa 4, du Règlement général pour la protection du travail | | ● A contrôler | 1/09/1982 | 15/09/1982 | 15/09/1982 | 2/12/2006 | Santé | -- |
| Arrêté ministériel du 12 février 1999 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des aliments pour animaux | | ● Conforme | 12/02/1999 | 21/04/1999 | 1/05/1999 | 26/02/2013 | Santé | 03 |
| Arrêté royal complétant l'article 104 du Règlement général pour la protection du travail | | ● A contrôler | 21/04/1997 | 24/05/1997 | -- | 6/02/2012 | Santé | -- |

10 par page 1 - 10 de 16 élément(s)

Illustration : réglementations d'un registre législatif

Les réglementations sont réparties dans les trois catégories suivantes : « Législation sélectionnée », « Nouvelles législations » et « Législations disponibles ». Les réglementations de chaque catégorie se trouvent dans un onglet séparé. Les grilles présentées dans chacun de ces onglets permettent d'accéder aux informations communes suivantes sur les réglementations :

| | |
|----------------------|--|
| Législation | Le nom de la législation. Cliquez sur le pictogramme  pour accéder au menu contextuel de la législation. |
| Priorité | Priorité de la législation, spécifiée par une personne qui a passé en revue la législation. Par défaut, les options de degré de priorité sont « Bas », « Moyen » ou « Élevé ». Vous pouvez sélectionner un degré de priorité en fonction du degré d'importance de cette législation pour votre statut de conformité. Une cellule vide indique que le degré de priorité de cette législation n'a pas été spécifié. |
| Promulgué le | Date de création de la législation. |
| Publié le | Date de publication de la législation par Wolters Kluwer. |
| Entrée en vigueur | Date à laquelle la législation entrera (est entrée) en vigueur. |
| Dernière mise à jour | Date à laquelle Wolters Kluwer a apporté la dernière mise à jour à la réglementation suite à une modification de la législation. |
| Mots-clés | Des références rapides qui vous indiquent à quel secteur de l'industrie les législations s'appliquent. |
| Brèves | Vous permet d'accéder aux brèves. Le terme brève désigne un rapport d'expert de Wolters Kluwer associé à la législation stocké dans le référentiel de connaissances senTRAL. |

Onglet Nouvelles législations

Les nouvelles législations sont les législations ajoutées à ce registre au cours de la période indiquée dans la liste « **Les nouveautés depuis :** ».

Le statut associé à chaque nouvelle législation s'affiche dans la colonne « Statut » de la grille. Le statut peut être « Nouveau » ou « Sélectionné ». Le statut « Nouveau » indique que la législation n'a pas été sélectionnée pour le suivi par une autre personne. Cela indique que personne n'a encore décidé si cette législation est applicable ou non pour votre organisation ou si elle devrait être sélectionnée pour le suivi de conformité. Le statut « Sélectionné » indique que la législation a été sélectionnée pour le suivi par une autre personne. Ces réglementations sont également répertoriées dans l'onglet « Législation sélectionnée », mais restent également disponibles dans l'onglet « Nouvelles législations » pour vous aider à centraliser toutes les réglementations récemment proposées.

Onglet Législations sélectionnées

Les législations sélectionnées sont des législations qui ont déjà été passées en revue précédemment par un utilisateur autorisé de votre organisation. L'utilisateur en question a décidé que la réglementation concernée s'applique à votre organisation.

Le statut associé à chaque législation sélectionnée s'affiche dans la colonne « Conformité » de la grille. Les statuts possibles sont les suivants :

| | |
|----------------|--|
| Conforme | Tous les sites pour lesquels vous êtes autorisé sont en conformité avec cette réglementation. |
| Non conforme | Au moins l'un des sites pour lesquels vous êtes autorisé n'est pas en conformité avec cette réglementation. |
| À contrôler | Deux types de réglementations ont ce statut : <ul style="list-style-type: none"> • les nouvelles réglementations ; • les réglementations qui ont été modifiées depuis la dernière définition de leur statut. |
| Non applicable | Les législations qui ne s'appliquent à aucun des sites pour lesquels vous êtes autorisé. Ces législations peuvent néanmoins être applicables pour d'autres lieux auxquels vous n'avez pas accès. |

Vous pouvez utiliser le filtre **Montrer** de cette grille pour afficher toutes les législations sélectionnées disponibles ou uniquement les législations « Modifiées » ou « En vigueur », c'est-à-dire des législations qui ont été modifiées ou qui sont entrées en vigueur au cours d'une période de temps que vous spécifiez.


Onglet Législations disponibles

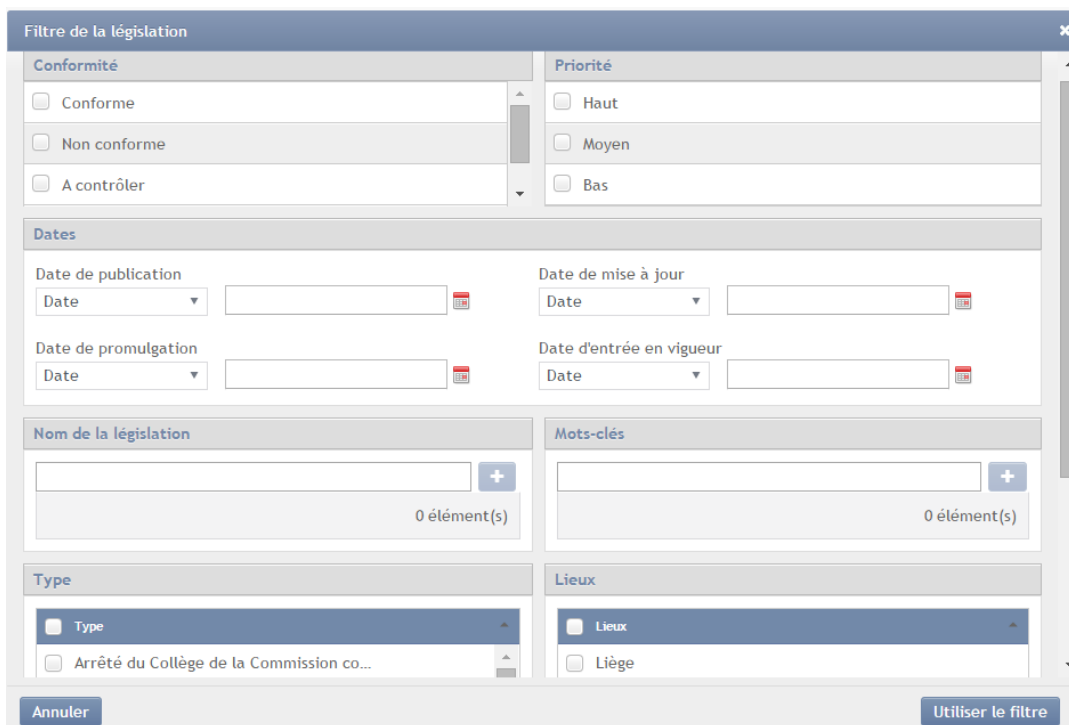
Les législations disponibles sont des législations qui ont déjà été passées en revue précédemment par un utilisateur autorisé de votre organisation. L'utilisateur en question a décidé que les réglementations concernées ne s'appliquent à aucun site de votre organisation.

Filtrage des législations

Vous pouvez filtrer les législations en fonction de leur statut de conformité, de leur priorité, de leur date principale et d'autres caractéristiques. Les caractéristiques auxquelles vous pourrez accéder lors de la définition des filtres dépendent de l'onglet auquel vous comptez appliquer un filtre.

Pour appliquer un filtre, procédez comme suit :

1. Cliquez sur le bouton **Plus de filtres** . La boîte de dialogue « Filtre de la législation » s'affiche.



La boîte de dialogue « Filtre de la législation » est divisée en plusieurs sections :

- Conformité** : Trois cases à cocher pour sélectionner le statut de conformité : Conforme, Non conforme, A contrôler.
- Priorité** : Trois cases à cocher pour sélectionner la priorité : Haut, Moyen, Bas.
- Dates** : Quatre champs de date avec des menus déroulants et des icônes de calendrier : Date de publication, Date de mise à jour, Date de promulgation, Date d'entrée en vigueur.
- Nom de la législation** : Un champ de texte avec un bouton « + » et l'indication « 0 élément(s) ».
- Mots-clés** : Un champ de texte avec un bouton « + » et l'indication « 0 élément(s) ».
- Type** : Une liste déroulante avec « Type » sélectionné et « Arrêté du Collège de la Commission co... » visible.
- Lieux** : Une liste déroulante avec « Lieux » sélectionné et « Liège » visible.

À la base de la boîte de dialogue, il y a deux boutons : « Annuler » et « Utiliser le filtre ».

Illustration : boîte de dialogue « Filtre de la législation »

2. Spécifiez les paramètres de filtre requis :

| | |
|-----------------------|---|
| Conformité | Cochez les cases requises pour filtrer les législations à l'aide des statuts de conformité correspondants. |
| Priorité | Cochez les cases requises pour filtrer les législations à l'aide des priorités correspondantes. |
| Dates | Filtrez les législations en spécifiant des dates importantes précises ou des dates importantes au cours d'une période donnée. |
| Nom de la législation | Filtrez les législations sur la base de leur titre complet, d'un mot tiré du titre ou d'une partie d'un mot du titre. |
| Mots-clés | Filtrez les législations sur la base d'un mot-clé ou d'une partie d'un mot-clé. |
| Type | Cochez les cases requises pour filtrer les législations appartenant aux types correspondants. |
| Lieux | Cochez les cases requises pour filtrer les législations associées aux lieux spécifiés. |

3. Cliquez sur le bouton **Utiliser le filtre**.

Suivi des législations

Sélection d'une nouvelle législation pour le suivi de conformité

Pour commencer à travailler sur une nouvelle législation dont le statut est « Nouveau », vous devez étudier cette législation, puis décider si cette législation s'applique à votre organisation ou non. Pour ce faire, procédez comme suit :

1. Ouvrez l'onglet « Nouvelle législation ».
2. Dans la grille, recherchez la législation requise
3. Dans la colonne « Législation » de la grille, cliquez sur le nom de la législation.

Méthode alternative :

Dans le menu contextuel de la législation, sélectionnez **Voir le texte législatif (senTRAL)**.

Les événements suivants se produisent alors :

- Selon les paramètres de votre navigateur, un nouvel onglet ou une nouvelle fenêtre de navigateur s'affiche.
 - Vous accédez à senTRAL et vous êtes automatiquement connecté à l'aide d'identifiants senTRAL communs fournis dans l'écran Paramètres de la division ou à l'aide de vos identifiants senTRAL fournis dans l'écran Préférences de l'utilisateur.
 - Les détails de la législation s'affichent.
4. Parcourez la législation. Si la législation s'applique à votre organisation, sélectionnez-la pour le suivi de conformité. Dans le cas contraire, définissez-la comme non applicable :
 - Pour ajouter la législation au suivi de conformité, cochez la case en regard de la législation dans l'onglet « Nouvelle législation », puis cliquez sur le bouton **Ajouter au suivi de conformité** ou sélectionnez **Ajouter au suivi de conformité** dans le menu contextuel de la législation. Les données de la législation sont supprimées de l'onglet « Nouvelle législation » et s'affichent dans l'onglet « Législation sélectionnée », associées au statut de conformité « À contrôler ».
 - Pour définir la législation comme non applicable, cochez la case en regard de la législation, puis cliquez sur le bouton **Marquer comme non sélectionnée** ou sélectionnez **Marquer comme non sélectionnée** dans le menu contextuel de la législation. Les données de la législation sont supprimées de l'onglet « Nouvelle législation » et s'affichent dans l'onglet « Législations disponibles ».

Remarque Les nouvelles législations dont le statut est « Sélectionné » ne peuvent être ni sélectionnées pour le suivi de conformité, ni définies comme applicables étant donné que ces législations ont déjà fait l'objet d'une décision par un utilisateur autorisé.

Sélection d'une législation disponible pour le suivi de conformité

Une réglementation qui a déjà été définie comme non applicable peut être sélectionnée pour le suivi de conformité. Pour ce faire, procédez comme suit :

1. Ouvrez l'onglet « Législations disponibles ».
2. Dans la grille, recherchez la législation requise
3. Cochez la case en regard de la législation, puis cliquez sur le bouton **Ajouter au suivi de conformité** ou sélectionnez **Ajouter au suivi de conformité** dans le menu contextuel de la législation. Les données de la législation sont supprimées de l'onglet « Législations disponibles » et s'affichent dans l'onglet « Législation sélectionnée », associées au statut de conformité « À contrôler ».

Suppression d'une législation sélectionnée du suivi de conformité

Une législation sélectionnée peut être supprimée du suivi de conformité si elle n'est plus applicable pour votre organisation. Pour ce faire, procédez comme suit :

1. Ouvrez l'onglet « Législation sélectionnée ».
2. Dans le menu contextuel de la législation requise, sélectionnez **Supprimer du suivi de conformité**. Les données de la législation sont supprimées de l'onglet « Législation sélectionnée » et s'affichent dans l'onglet « Législations disponibles ».

Boîte de dialogue Aperçu du texte législatif

La boîte de dialogue « Aperçu du texte législatif » vous donne un aperçu des textes législatifs et vous permet de modifier l'état de conformité de la législation ainsi que de créer des tâches permettant de faire passer la législation du statut « non conforme » au statut « conforme ».

Pour ouvrir la boîte de dialogue « Aperçu du texte législatif », procédez comme suit :

1. Basculez vers l'onglet « Législation sélectionnée ».
2. Recherchez la législation et cliquez sur n'importe quel lien, sauf ceux des colonnes « Législation » ou « Articles ».

Méthode alternative :

Dans le menu contextuel de la législation, sélectionnez **Voir l'aperçu du texte législatif**.

Aperçu du texte législatif

Nouvelle action ▼

Type Législation
Arrêté royal [Arrêté royal complétant l'article 104 du Règlement général pour la protection du travail](#)

Publié le Mots-clés
24/05/1997 Santé - Surveillance de la santé

En vigueur le

Dernière mise à jour
6/02/2012

Promulgué le
21/04/1997

Priorité
Sélectionner ▼

Conformité globale
100%

Commentaires

Brèves 0

Actions 0

▼ Conformité par lieu 02

Conformité
(Tous les lieux) - Sélectionner - ▼

Liège A contrôler
Depuis le: 3/03/2016

Namur A contrôler
Depuis le: 3/03/2016

Conformité:
 Conforme Non conforme Non applicable

Depuis le: *
3/03/2016

Commentaires:

Nouvelle action ▼

Aucun élément disponible

Annuler Enregistrer & fermer Enregistrer

Illustration : boîte de dialogue Aperçu du texte législatif

La boîte de dialogue vous fournit les informations suivantes sur la législation :

| | |
|--|---|
| Bouton du menu Nouvelle action | Cliquer sur ce bouton permet d'afficher un menu contenant la liste des modèles de tâches associés au registre législatif. Ce menu vous permet de créer des tâches pour la législation concernée. |
| Type | Type de législation. |
| Législation | Résumé de la législation. Après avoir cliqué sur le lien, vous êtes transféré vers l'écran du système de gestion de contenu senTRAL, où vous pouvez consulter une description détaillée de la législation concernée fournie par Wolters Kluwer. |
| Mots-clés | Des références rapides qui vous indiquent à quel secteur de l'industrie la législation s'applique. |
| Publié le, En vigueur le, Dernière mise à jour, Promulgué le | Dates importantes associées à la législation. |

| | |
|---|--|
| Liste Priorité | Vous permet de spécifier une priorité pour la législation. La législation peut être définie comme une législation à priorité élevée pour garantir de façon visible que le travail relatif à la mise en conformité ou aux actions correctives se concentre sur cette législation plutôt que sur d'autres. |
| Graphique de conformité globale (barre) | Affiche la conformité globale agrégée pour l'ensemble des lieux associés à la législation. |
| Mémo Commentaires | Une zone où vous pouvez saisir des commentaires relatifs à la législation. Vos collègues pourront ainsi consulter vos remarques et prendre les mesures appropriées. Les commentaires peuvent par exemple décrire la raison pour laquelle la législation a été définie comme hautement prioritaire. |
| Sous-onglet Articles | Indique le nombre d'articles associés à la législation. Cliquer sur ce sous-onglet affiche les articles dans le volet de contenu à droite de l'écran. |
| Sous-onglet Actions | Indique le nombre d'éléments d'action associés à la législation. Cliquer sur ce sous-onglet affiche les actions dans le volet de contenu à droite de l'écran. |
| Sous-onglet Conformité par lieu | Indique le nombre de lieux associés à la législation. Cliquez sur cet onglet pour le développer. Une fois développé, il affiche la liste des lieux, le statut actuel de chaque lieu et la date à laquelle ce statut a été modifié pour la dernière fois. Par ailleurs, le volet de contenu à droite de l'écran vous permet de modifier le statut du lieu sélectionné, de laisser des commentaires et de créer des tâches pour le lieu concerné. |

Modification des statuts

Vous pouvez modifier le statut de conformité d'un lieu associé à la législation, ainsi que le statut de conformité de tous les lieux pour lesquels vous est autorisé à effectuer des modifications. Une fois que vous sélectionnez un statut de conformité, vous pouvez spécifier une date effective pour ce statut et rédiger un commentaire qui y sera associé.

Pour modifier le statut de conformité d'un lieu, procédez comme suit :

1. Développez l'onglet **Conformité par lieu**.
2. Dans la liste des lieux, sélectionnez le lieu requis.
3. Dans le groupe **Conformité** du volet de droite, sélectionnez un état de conformité pour un lieu.
4. Dans le champ **Depuis le**, saisissez la date effective (par défaut, la date actuelle s'affiche automatiquement).
5. (Facultatif) Dans le mémo **Commentaires**, saisissez les commentaires requis.
6. Cliquez sur le bouton **Enregistrer** pour enregistrer les modifications.

Modification de l'état de conformité de tous les lieux pour lesquels vous disposez d'une autorisation

Vous pouvez modifier le statut de conformité pour l'intégralité de la législation, c'est-à-dire définir le même statut de conformité pour tous les lieux associés à la législation concernée. Pour ce faire, procédez comme suit :

1. Développez l'onglet **Conformité par lieu**.
2. Dans la liste **Conformité**, sélectionnez le statut. Les statuts de tous les lieux sont définis en fonction du statut que vous avez sélectionné et la date actuelle est définie en tant que date effective. Si vous devez définir une date effective différente pour un lieu, cliquez sur ce lieu, puis saisissez la date requise dans le champ **Depuis le** du volet de droite.
3. Cliquez sur le bouton **Enregistrer** pour enregistrer les modifications.

Création de tâches dans la boîte de dialogue Aperçu du texte législatif

Le registre législatif vous permet de créer des tâches et de procéder au suivi de ces tâches du statut *Ouvert* au statut *Fermé* afin d'être certain de prendre toutes les mesures requises pour être en conformité avec la législation concernée. Ainsi, tous les risques existants peuvent être limités jusqu'à ce que toutes les mesures aient été prises et que le lieu devienne 100 % conforme à la législation.


Pour créer une action pour un lieu spécifique, procédez comme suit :

1. Développez l'onglet **Conformité par lieu**.
2. Dans la liste des lieux, sélectionnez le lieu requis.

- Dans le volet de droite, cliquez sur le bouton du menu **Nouvelle action**.
- Dans le menu, sélectionnez le modèle d'action requis.
- Dans la fenêtre Nouveau, créez l'action requise à l'aide des procédures standard, puis enregistrez les modifications. L'action créée s'affiche dans la liste des actions associées au lieu concerné du volet de droite.

| Action | Nom du modèle | Statut | Date d'échéance | Assigné à |
|--|---------------|--------|-----------------|---------------|
| Informez le conseiller en prévention-médecin du t... | Tâche | Ouvert | 9/03/2016 | Virginie Maes |
| Avertir les employeurs | Tâche | Ouvert | --- | Virginie Maes |
| Avertir les travailleurs | Tâche | Ouvert | 23/03/2016 | Virginie Maes |

Illustration : une action et sa sous-action associée à un lieu

Pour afficher les sous-actions de l'action (si elle en possède), cliquez sur la flèche  située à gauche du nom de l'action.

Création d'une action pour une législation

Lorsque vous créez une action pour une législation, cette action s'applique simultanément pour tous les lieux associés à la législation.

Pour créer une action pour une législation, procédez comme suit :

- Dans le coin supérieur gauche de la boîte de dialogue « Aperçu du texte législatif », cliquez sur le bouton du menu **Nouvelle action**.
- Dans le menu, sélectionnez le modèle d'action requis.
- Dans la nouvelle fenêtre, suivez les procédures standard pour créer l'action requise, puis enregistrez les modifications. L'action créée s'affiche dans la liste des actions associées à chacun des lieux des volets de droite.